

PACK Dirigeants d'Association

Fiche Produit



Une association, c'est une vocation, un engagement personnel.

Etre dirigeant, trésorier ou administrateur d'une association, c'est faire des choix et prendre des décisions. Mais le but non lucratif ou le caractère bénévole de l'association ne signifie pas absence de responsabilité bien au contraire. Savez-vous que cela signifie aussi exposer VOTRE patrimoine personnel ? Avec quelles conséquences pour vous et votre famille ?

Le PACK Dirigeants d'Association est la solution pour couvrir au mieux les risques auxquels vous êtes exposés.

Que peut-on vous reprocher ?

- **Toute faute de gestion** (absence de décision, comptabilité mal tenue, engagement de dépenses excessives, poursuite d'une activité déficitaire...).
- **Tout non-respect des lois en matières sociale, fiscale, sanitaire... et des textes réglementant l'activité de votre Association.**

Exemple : accident du travail, concurrence déloyale, violation des règles en matière d'hygiène et de sécurité, non-respect de la réglementation environnementale...

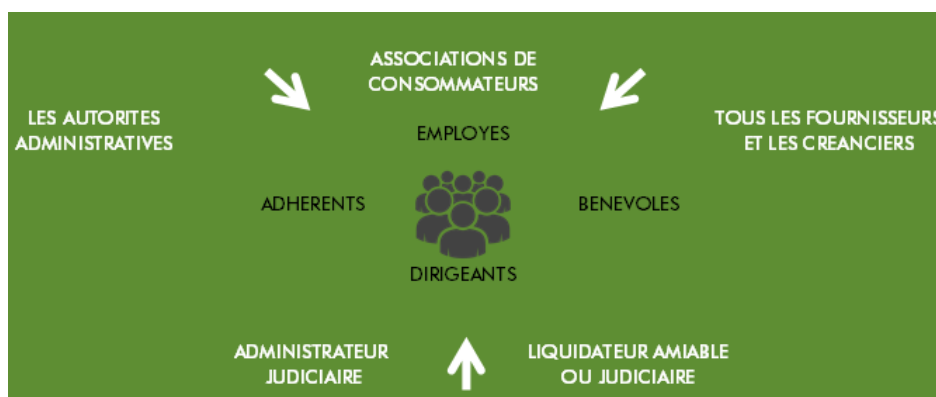
- **Toute violation des statuts** (non-respect de l'objet social, dépassement des pouvoirs en matière d'investissement...).

Vous êtes tous concernés !

Sont assurés tous les dirigeants de l'association et de ses filiales :

- Le président
- Le trésorier
- Le secrétaire
- Les administrateurs
- Toute autre personne assumant des fonctions de direction... y compris les bénévoles

Qui peut vous demander des comptes ?



PACK Dirigeants d'Association

Fiche Produit



Que couvre le PACK Dirigeants d'Association ?

| | Frais de défense exposés devant : | Indemnités prononcées par : | Sanctions civiles assurables infligées par : |
|--|--|---|--|
| Juridiction / Autorité administrative | <ul style="list-style-type: none">• Juridiction civile <input checked="" type="checkbox"/>• Juridiction pénale <input checked="" type="checkbox"/>• Juridiction administrative <input checked="" type="checkbox"/>• Autorité administrative <input checked="" type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none">• Juridiction civile <input checked="" type="checkbox"/>• Juridiction pénale (volet civil) <input checked="" type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none">• Juridiction civile <input checked="" type="checkbox"/>• Autorité administrative <input checked="" type="checkbox"/> |

POINTS FORTS

- » Définition très large des événements garantis et des personnes assurées (possibilité d'ajouter des assurés additionnels)
- » Libre choix de l'avocat
- » Fonds de prévention des difficultés
- » Frais d'atténuation des risques
- » Frais de conseil liés au contrôle fiscal des dirigeants de droit
- » Frais d'assistance en cas de garde à vue
- » Frais de communication
- » Assistance psychologique
- » Couverture ultime des indemnités en cas de dommages corporels et matériels
- » Informatique juridique par téléphone

»» Le PACK Dirigeants d'association d'AIG est votre solution d'assurance :

- Leader mondial de l'assurance responsabilité des dirigeants
- + de 35 années d'expérience en France en responsabilité des dirigeants
- + de 400 000 dirigeants en France assurés
- + de 10 gestionnaires sinistres dédiés
- Plusieurs dizaines de millions d'euros de frais de défense et d'indemnités versés par an pour défendre les dirigeants d'entreprises et d'associations françaises à travers le monde